

En cohérence avec notre activité militante au sein de la 74ème section du CNU, nous poursuivrons notre engagement à défendre les principes fondamentaux suivants essentiels pour notre section :

- une transparence des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) sans surenchère ni discrimination de champs (SHS *versus* SVS) et de supports de publications (revue indexée, livre, chapitre, brevet, revue électronique, etc.), notamment au regard des productions retenues dans les autres sections du CNU (ou/et leurs listes AERES) ;
- une reconnaissance, selon des critères de pertinence spécifiques, des travaux de recherche finalisés et répondant à des enjeux sociétaux importants dans le champ des STAPS, sans prééminence des recherches dites fondamentales sur les recherches finalisées ;
- une reconnaissance des activités réalisées dans le cadre de l'ensemble des missions des enseignant.e.s-chercheur.e.s. Au-delà des activités de recherche et d'enseignement, il s'agit de reconnaître les diverses responsabilités collectives de plus en plus prégnantes dans le travail des enseignant.e.s-chercheur.e.s, et indispensables au bon fonctionnement des structures de formation et des laboratoires ;
- une valorisation des carrières et la reconnaissance des différents statuts liés à l'accès aux métiers des enseignant.e.s-chercheur.e.s (étudiant.e.s étranger.e.s, PRAG-PRCE, monde professionnel, etc.) ;
- une égalité dans l'accès aux promotions entre les hommes et les femmes.

Dans un contexte de recomposition et de regroupement des structures universitaires (sous l'effet de la LRU, du passage au RCE et de la mise en place des COMUE), il nous paraît décisif d'œuvrer **pour une meilleure reconnaissance des STAPS dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cela suppose la défense de tous les personnels et des structures, filières de formation et unités de recherche dans lesquelles ils oeuvrent.**

Par conséquent, nous lutterons contre l'éclatement ou les discriminations scientifiques et contre une définition partielle de la notion d'excellence dans la 74ème section.

Nous militerons donc pour :

- une relation étroite entre recherche et formation dans les cursus STAPS, répondant aux besoins de production de savoirs (pouvoir connaître, comprendre et agir) en phase avec tous les champs scientifiques présents dans les filières de formation (Education-Motricité, Entraînement, Activités Physiques Adaptées, Management, Ergonomie), et les différents secteurs socioprofessionnels (formation, enseignement, santé, entraînement, intégration, loisir, commerce, tourisme...);
- une reconnaissance des différentes formes de recherches en STAPS, et notamment les recherches qui établissent un lien organique avec des enjeux de conception ou d'intervention dans les champs du sport et de l'éducation physique. Ces recherches fournissent un ancrage scientifique en lien étroit avec des visées de formation professionnelle, qu'il s'agisse des formations aux métiers de l'enseignement ou des formations aux autres domaines de conception d'intervention dans le champ sportif (ergonomie, entraînement, activités physiques adaptées...);
- une redéfinition de la notion d'excellence qui ne se réduise pas à des critères quantitatifs ou pseudo-qualitatifs de production scientifique. Cette dernière doit être envisagée dans une conception plus large et diversifiée, intégrant des critères relatifs à l'impact sociétal des recherches réalisées, ainsi que des critères relatifs au caractère interdisciplinaire ou transdisciplinaire des recherches ;
- une reconnaissance des travaux de recherche des enseignant.e.s-chercheur.e.s indépendamment de l'évaluation des laboratoires et des composantes auxquels ils appartiennent ;

Les candidat.e.s A et B présenté.e.s par le SNESUP qui s'engagent sur cette profession de foi, souhaitent que tout soit mis en œuvre pour permettre une organisation cohérente des tâches des titulaires et des suppléants élus et nommés, afin qu'ils puissent assumer au mieux les missions qui leur incomberont, en particulier les évaluations individuelles.

Le SNESUP-FSU considère le CNU comme un haut lieu de l'action syndicale pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

Le SNESUP propose des listes visant la parité des candidat.e.s, engagé.e.s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatifs de la diversité des établissements, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires.

L'action des élu.e.s SNESUP-FSU sur la dernière mandature a permis d'obtenir un moratoire sur l'évaluation individuelle de EC. Elle a été motrice dans les débats autour des choix politiques ministériels, la mise en place de la transparence des procédures, l'utilisation de critères éloignés de la seule bibliométrie et tenant compte des conditions d'exercice, de l'âge, de l'ancienneté, etc.

Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité, pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières

Votez pour les listes présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU

Des listes ouvertes aux non-syndiqué.e.s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

Les candidates et les candidats du SNESUP- FSU s'engagent à :

- œuvrer à un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU, promouvoir les règles de déontologie adoptées par la CP-CNU et ne pas user de leur position d'élue à des fins personnelles
- mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers
- rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance des pratiques en vigueur dans les sections et en particulier les critères mis en œuvre pour les qualifications et les promotions
- œuvrer pour la prise en compte de l'ensemble des activités et de leur temporalité en lien avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris inter-disciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives
- ne pas considérer comme référence, dans un contexte de restructuration universitaire qui rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, les dossiers des collègues dont les conditions d'exercice sont hors du commun (chaire d'excellence, IDEX, IUF...)
- prendre en considération dans toutes les missions, les conditions particulières des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.)
- œuvrer pour un réel droit à l'obtention d'un congé de recherche ou de conversion thématique
- refuser toute grille d'évaluation sous forme de lettres ou chiffres pour toutes les missions du CNU